



## Plainte pour abandon de famille

Par **deniis2003**, le 11/07/2009 à 13:05

Bonjour,  
je vie en concubinage depuis 7 ans avec ma copine dans un appartement signé au deux noms.  
nous avons un petit garçon de 5 ans.  
depuis 3 mois et demi elle découche quasiment 5 jours sur 7 sans me prévenir ou elle va et avec qui.

je l'ai signalé au commissariat de police.(main courante).

est ce que j'ai le droit de porter plainte pour abandon de famille?

merci de votre réponse

cordialement.

Par **jeetendra**, le 11/07/2009 à 19:09

bonjour, quelle plainte, quel abandon de famille vous n'êtes pas marié (libre tous les deux), vous vivez en union libre, cordialement

Par **deniis2003**, le 11/07/2009 à 19:39

nous ne sommes pas marié

simplement si je peut aller au commissariat de police pour porter plainte contre elle pour abandon de famille.  
parce que elle nous a complètement délaissé.